

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 février 2015

NOUVELLE ORGANISATION TERRITORIALE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 2529)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CL842

présenté par
M. Dussopt, rapporteur

ARTICLE 8

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 7 :

"Les services mentionnés au premier alinéa sont... *(le reste sans changement)*".

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.